

**Directives Opérationnelles Relatives à la
Candidature au Fonds *Transform* pour la
Science, la Technologie et l'Innovation
(BID-STI)**



**Département de la Science,
la Technologie et
l'Innovation**

Table des Matières

	<u>Rubriques</u>	<u>Page</u>
I	Introduction	1
II.	Création du Fonds	1
III.	Objet du Fonds	2
IV.	Ressources d'utilisation opérationnelle du Fonds	2
V.	Bénéficiaires du Fonds	2
VI.	Principes de fonctionnement	2
VII.	Catégories de financement	3
VIII.	Demande de financement au titre du Fonds	11
IX	Processus de sélection	11
X.	Décaissement du financement de la BID	12
XI.	Gestion postérieure au décaissement et suivi des opérations	12

Acronymes et Abréviations

CF :	Conseil des Fiduciaires
BID :	Banque Islamique de Développement
BID-STI :	Fonds <i>Transform</i> pour la Science, la Technologie et l'Innovation de la BID
PMMA :	Pays Membres les Moins Avancés
PM :	Pays Membres
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
CCS :	Conseil Consultatif Scientifique
ODD :	Objectifs de Développement Durable
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
STI :	La Science, la Technologie et l'Innovation

Introduction

Les pays membres de la Banque islamique de développement (BID) doivent relever d'importants défis de développement dans des secteurs économiques et sociaux majeurs, tels la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique, les taux de mortalité élevés dus à la propagation des maladies infectieuses et transmissibles, la qualité médiocre de l'éducation, l'accès limité à l'eau potable, la pénurie énergétique et les catastrophes environnementales, entre autres.

La Banque reconnaît le rôle vital des STI dans le développement et la nécessité de fournir aux personnes et aux organisations les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs et changer le monde en exploitant le potentiel considérable de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que moteurs stratégiques de la croissance économique de leurs communautés locales. En conséquence, la Banque a créé un fonds spécial, appelé Fonds *Transform* pour la Science, la Technologie et l'Innovation (BID-FSTI) afin d'aider ses pays membres à trouver des solutions pratiques à leurs principaux défis de développement grâce à l'innovation.

Conformément au Plan quinquennal du Président de la BID, qui vise à transformer la Banque en une institution de développeurs de premier ordre en proposant de manière proactive des solutions de développement complètes à ses pays membres, le Fonds *Transform* accélérera les solutions axées sur la science, la technologie et l'innovation qui favorisent le développement inclusif et durable dans les pays membres.

II. Création du Fonds

Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation de la BID (BID-FSTI) a été créé en juillet 2017, avec un capital cible initial de 500 millions de dollars des Etats-Unis (500 millions USD). Les ressources du Fonds sont constituées des contributions de la Banque, des pays membres et de pays non membres de la Banque, d'entités, d'institutions, de fondations, d'entreprises et de particuliers à l'intérieur et à l'extérieur des pays membres.

La Banque, en tant que participant, a apporté une contribution initiale au capital cible du Fonds de 100 millions USD, et levé un montant similaire auprès du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), pour un montant total engagé de 200 millions USD au titre du capital du Fonds. Le montant restant du capital cible (300 milliards USD) sera mobilisé auprès des pays membres, des pays non membres et des organisations et institutions régionales et internationales.

Sur ce capital cible, soixante-dix pour cent (70%) seront conservés en tant que *Waqf* (fonds de dotation) pour le Fonds BID-STI conformément aux règles de la *Charia* islamique régissant les *Awqaf*. La continuation de la portion *Waqf* sera subordonnée à la continuation du Fonds BID-STI.

Les trente pour cent (30%) restants du capital du Fonds, ainsi que tout revenu résultant de la portion *Waqf* du Fonds et des opérations/projets d'investissement financés au titre du Fonds, seront utilisés pour financer des opérations en rapport avec la science, la technologie et l'innovation alignés sur les objectifs du Fonds BID-STI.

III. Objet du Fonds

L'objectif général du fonds est de soutenir le monde musulman en s'appuyant sur l'innovation, de faciliter la commercialisation de la technologie, de promouvoir des activités communes entre pays membres et institutions de recherche, et de garantir le développement de l'entrepreneuriat.

Plus particulièrement, le Fonds vise à :

- Soutenir le monde musulman à travers l'innovation, en particulier l'innovation sociale, afin de relever les principaux défis de développement ;
- Soutenir et générer des biens publics en facilitant la commercialisation de la technologie mise au point grâce à des partenariats durables entre chercheurs et entrepreneurs des pays membres de la BID et des pays non membres en vue de produire un impact socioéconomique ;
- Promouvoir des activités communes à même d'encourager l'innovation et l'entrepreneuriat grâce à l'application des sciences et des technologies ;
- Promouvoir la continuité de la chaîne de financement et en faciliter l'accès à partir de diverses sources de financement telles que les fonds providentiels, à des stades précoces, et des fonds spéculatifs, à des stades ultérieurs, afin de permettre aux PME innovantes de développer leurs propres idées et de créer un nouveau marché ; et
- Consacrer une source de fonds stable et prévisible comme condition essentielle au développement des STI.

IV. Ressources d'utilisation opérationnelle du Fonds

Ci-après les ressources du Fonds BID-STI disponibles pour une utilisation opérationnelle :

- 30% ou toute autre allocation en tant que composante non liée au capital du Fonds.
- Les revenus provenant de la portion *Waqf* du Fonds BID-STI ;
- Les fonds provenant des opérations ou acquis par le Fonds BID-STI ; et
- Les autres ressources reçues par le Fonds BID-STI conformément à ses règlements.

V. Bénéficiaires du Fonds

Le Fonds BID-STI soutiendra les scientifiques, les innovateurs, les PME et les institutions éligibles qui ont besoin d'un financement initial et d'un capital de croissance pour leurs idées/projets. Ces idées/projets déboucheront sur des technologies et des solutions qui contribueront à l'efficacité de développement des pays membres de la BID et des communautés musulmanes des pays non membres.

VI. Principes de fonctionnement

Les principes de fonctionnement du Fonds BID-STI visent à guider les destinataires/bénéficiaires, donateurs, contributeurs et participants quant à la manière dont le Fonds peut être utilisée.

L'utilisation des ressources opérationnelles du Fonds BID-STI doit être conforme à ces directives et, le cas échéant, être adoptée de temps à autre par le Conseil des fiduciaires.

Les projets et activités du Fonds seront régis par les principes de fonctionnement suivants : BID-STI. Les demandes de financement doivent posséder les attributs suivants : soutenir les idées/projets scientifiques de durabilité axés sur les innovations bénéficiant au monde musulman et possédant les caractéristiques suivantes :

- Innovations perturbatrices, transformatrices et inspirantes liées à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable ;
- Innovations réalisables fondées sur des solutions évolutives à fort impact ;
- Des innovations adaptables, reproductibles, facilement diffusables, abordables et accessibles ; et
- Diversité dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau et l'assainissement et les infrastructures.

En outre, les idées et les projets doivent également présenter les caractéristiques suivantes :

- Les activités et projets du Fonds BID-STI seront guidés par les besoins et les priorités des bénéficiaires ;
- La conception des projets et activités du Fonds BID-STI doit intégrer des considérations de viabilité financière ;
- Les activités et les projets du Fonds BID-STI n'entraîneront aucune violation des droits de propriété intellectuelle existants ;
- Un système approprié de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de mesurer la réalisation des objectifs du Fonds BID-STI et d'améliorer ses opérations futures ; et
- Les activités et projets du Fonds BID-STI seront conformes aux principes de la *Charia*.

VII. Catégories de financement

Le Fonds *Transform* soutiendra les scientifiques, les innovateurs, les PME et les institutions éligibles qui ont besoin d'un financement initial et d'un capital de croissance pour leurs idées/projets. Ces idées/projets déboucheront sur des technologies et des solutions qui contribueront à l'efficacité de développement des pays membres de la BID et des communautés musulmanes des pays non membres en les aidant à surmonter les défis liés à l'un des ODD suivants : **ODD2** : Zéro « faim » (sécurité alimentaire), **ODD3** : Bonne santé et bien-être, **ODD4** : Éducation de qualité, **ODD6** : Eau propre et assainissement, **ODD7** : Énergie propre et d'un coût abordable, **ODD9** : Industrie, innovation et infrastructure.

Tous les modes de financement seront structurés et décaissés conformément aux principes de la *Charia* en matière de financement. Le Fonds *Transform* utilisera trois modes de financement répartis dans quatre catégories de projets éligibles :

- (i) Subvention ;
- (ii) Participation au capital ; et
- (iii) Participation aux quasi fonds propres - Financement fourni pouvant être converti en capitaux propres à un stade ultérieur.

Le Fonds *Transform* vise à soutenir les quatre catégories de projets ci-dessous par le biais de subventions, de participations au capital et de participations aux quasi fonds propres :

Catégorie	Type d'investissement	Mode de financement	Opportunité de financement (USD)	Éligibilité
Une	Nouvelles idées avec preuve de concept	Subvention	50.000 - 100.000	Scientifiques et Innovateurs
Deux	Mise à l'échelle de projets innovants	Participation au capital / Participation au quasi capital	Jusqu'à 300.000	Personne morale enregistrée
Trois	Commercialisation de la technologie	Participation au capital / Participation au quasi capital	Jusqu'à 1.000.000	Société légalement constituée **
Quatre	Renforcement des capacités STI	Subvention	100.000 - 150.000	Entité légalement constituée *

* Entité légalement constituée : Pour toute forme d'association, société, partenariat, entreprise individuelle ou fiducie ayant la capacité juridique de conclure des accords, d'assumer et de remplir des obligations, d'engager ou de faire l'objet de poursuites, et d'être tenue responsable de ses actes, et qui est enregistrée en vertu du droit applicable de la juridiction concernée et a une valeur juridique aux yeux de la loi et du système judiciaire concernés.

** Société légalement constituée : S'applique uniquement aux sociétés qui sont une personne morale ou une organisation commerciale constituée en vertu de la loi sur les sociétés ou de la législation du pays concerné. La mention désigne n'importe quel type de société, y compris et sans limitation, une société à responsabilité limitée ou illimitée, une société privée ou une société ouverte, mais exclut notamment l'entreprise individuelle, les partenariats, les particuliers et les fiducies.

Opportunités de subvention

Les subventions sont principalement destinées à aider les scientifiques et les innovateurs à transformer leurs idées en solutions de développement, et à soutenir les efforts de renforcement des capacités d'entités comme les universités, les organisations non gouvernementales enregistrées, les entreprises privées ou publiques enregistrées, les PME et les organisations gouvernementales, dans le renforcement de l'écosystème STI des pays membres.

Catégorie I : Nouvelles idées avec preuve de concept

Cette catégorie soutient les idées innovantes et pratiques avec une validation de principe (*) qui nécessitent un financement initial et/un capital de démarrage pour des interventions/solutions de développement de projets pilotes. La solution doit comporter une trajectoire claire menant au développement d'une entreprise autonome ou à un plan de création de partenariat avec une entreprise existante. Une partie des fonds pourrait être utilisée pour aider à créer une entreprise et à développer ou affiner la stratégie.

De tels candidats sont éligibles pour recevoir une subvention allant de **50.000 USD à 100.000 USD**, sous réserve de satisfaire aux critères suivants : (a) caractère innovant, (b) impact potentiel, (c) faisable et pratique, (d) reproductible et évolutive, (f) brevetable avec un potentiel commercial, et (f) durable.

(*) *Preuve de concept : Une démonstration de principe visant à vérifier qu'un concept ou une théorie a un potentiel concret.*

Le jugement de ces applications obéira aux critères détaillés suivants :

- a) **Esprit d'innovation** : Veuillez décrire clairement votre idée et le défi que vous proposez de relever en soulignant en quoi vous le considérez comme une innovation ou une création. L'innovation peut être une approche totalement nouvelle ou une amélioration significative d'une approche existante. En quoi est-ce différent des autres approches ? Pourquoi votre approche est-elle une amélioration ?
- b) **Impact et portée** : Comment votre idée peut-elle avoir un impact sur la résolution d'un problème dans les pays membres de la BID ou les pays non membres liés à l'un des objectifs de développement durable suivants : Faim « zéro » (sécurité alimentaire), bonne santé et bien-être, éducation de qualité, eau propre et assainissement, énergie propre et d'un coût abordable, industrie, innovation et infrastructures. À qui profitera votre idée ? Comment l'impact sera-t-il mesuré ? Combien de personnes seront positivement impactées à court, moyen et long termes ?
- c) **Faisable et pratique** : Votre idée est-elle scientifiquement valable ? De quoi avons-nous besoin pour la mettre en pratique ? La technologie nécessaire pour mettre en œuvre votre idée existe-t-elle ? Veuillez être précis quant à la façon dont vous allez effectuer le travail. Quel est le plan spécifique étape par étape ? Veuillez compléter le tableau des jalons et des livrables. Complétez le tableau budgétaire approximatif (*pages 10 et 11*), en reliant les activités-jalons et les livrables au budget proposé.
- d) **Durable** : L'idée, une fois transformée en un produit ou service, doit démontrer un potentiel de croissance autonome en termes de durabilité de l'impact attendu. Veuillez décrire comment le produit ou le service final se maintiendra, survivra et se développera sur le marché.
- e) **Reproductible et évolutive** : L'idée peut-elle être mise à niveau et reproduite dans les pays membres de la BID (en particulier les PMMA) sans nécessiter une réinvention ou un ajustement majeur ? Le produit ou le service pourra-t-il fonctionner dans d'autres zones géographiques et cadres ou s'agit-il d'un effort ponctuel ? Le produit ou le service sera-t-il capable d'évoluer et d'atteindre de plus en plus de gens ? De quelle manière ?
- f) **Brevetable avec un potentiel commercial** : Votre idée a-t-elle un potentiel de brevet ? Expliquez simplement comment vous envisagez de transformer votre idée à l'avenir en

produit ou service commercial. Veuillez décrire vos projets de brevet et/ou de commercialisation des idées ou travaux. L'idée doit avoir un potentiel de protection par brevet et de transformation en un produit ou service commercial offrant les avantages escomptés.

Catégorie 4 : Renforcement des capacités STI

Les pays membres de la BID ont besoin d'un soutien immédiat et intensif pour le renforcement des capacités STI afin d'atteindre leurs Objectifs de développement durable. Les projets éligibles à un financement dans cette catégorie doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- Production d'une masse critique de ressources humaines en STI (dont les chercheurs et les décideurs politiques) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles en matière de recherche et d'enseignement scientifique ;
- Amélioration des connaissances et de l'expertise en matière d'intégration, d'adaptation et de déploiement des technologies existantes et amélioration de la coopération scientifique ; et
- Formulation et mise en œuvre de politiques STI adéquates en soutien à tous les efforts susmentionnés.

Les candidats de cette catégorie sont éligibles pour recevoir des fonds allant **jusqu'à 150.000 USD**. Les candidatures seront évaluées et notées en fonction des critères suivants : (a) évaluation des besoins et proposition de valeur, (b) caractère innovant, (c) impact potentiel, (d) plan de mise en œuvre, (e) mise à niveau, et (f) durabilité.

Le jugement de ces applications obéira aux critères détaillés suivants :

- a) Identification des problèmes de renforcement des capacités STI (évaluations/besoins) :** Veuillez identifier quelles sont les capacités STI clé existantes dans un pays particulier de la BID (la priorité étant donnée aux PMMA) et quelles capacités supplémentaires seront nécessaires (aux trois niveaux - environnement individuel, environnement institutionnel, et environnement habilitant) pour faire face à un défi de développement spécifique lié à l'un des ODD suivants : Faim « zéro » (sécurité alimentaire), Bonne santé et bien-être, Education de qualité, Eau propre et assainissement, Energie propre et d'un coût abordable, Industrie, innovation et infrastructures.
- b) Esprit d'innovation :** Veuillez fournir votre proposition, en énonçant des objectifs clairs et spécifiques pour le renforcement des capacités, avec des propositions d'activités suggérées[♦]. Veuillez préciser comment ces activités sont censées remédier aux lacunes/défis identifiés en rapport avec les capacités. Ce faisant, veuillez souligner l'innovation et la créativité qui sous-tendent l'intervention de renforcement des capacités proposée, en décrivant en quoi votre intervention est censée renforcer les capacités STI dans les pays membres afin de relever l'un des défis de développement susmentionnés. En quoi est-ce différent des autres efforts de renforcement des capacités ? Pourquoi est-ce une amélioration ?

- c) **Impact et portée** : Veuillez spécifier les principaux résultats de l'intervention de renforcement des capacités proposée, en démontrant son impact sur les différents éléments de l'écosystème STI. Comment l'impact sera-t-il mesuré ? Combien de personnes ou d'institutions comptez-vous impacter directement et indirectement à court, moyen et long termes ? Quel type de changement de capacité l'intervention vise-t-elle ?
- d) **Coût estimatif et plan de mise en œuvre** : Veuillez énumérer toutes les activités proposées, les livrables attendus et le coût estimatif pour chaque activité, ainsi que le plan de financement proposé, en indiquant le montant demandé à la Banque et la contribution d'autres donateurs. *Le plan doit décrire la manière dont les différentes parties prenantes du pays bénéficiaire seront impliquées. Veuillez noter que le soutien de la BID dans cette catégorie ne couvrira pas le coût total de l'intervention de renforcement des capacités proposée, car il est considéré comme une contribution au coût total.*
- Veuillez compléter le formulaire d'étape/livrable et le formulaire de budget à la page 8.*
- e) **Durabilité** : Veuillez décrire comment l'effort subsistera au-delà de la durée de cette subvention. Quelles mesures spéciales assureront la continuité de son impact/résultats à long terme ?
- f) **Evolutivité** : Veuillez décrire comment l'effort évoluera efficacement avec le temps. Comment cela est-il intégré dans le plan ?

◆ *Les activités peuvent inclure :*

Composantes « souples » :

- ✓ *Formation en cours d'emploi dans des domaines liés à la formulation de politiques STI, au développement et à l'application de brevets, à la commercialisation de technologies, à l'absorption de technologies, aux droits de propriété intellectuelle, etc. ;*
- ✓ *Organisation de manière régulière des ateliers interactifs pour partager des expériences et apprendre d'institutions dotées de connaissances avancées dans le domaine des STI et de la formulation de politiques ;*
- ✓ *Recrutement d'experts pour des missions spécifiques (par exemple, formation intensive dans les domaines des STI, préparation d'études analytiques sur les STI, élaboration de documents de stratégie et de politique, etc.) ;*
- ✓ *Création de réseaux institutionnels et de plateformes d'échanges scientifiques.*

Composantes « dures » :

- ✓ *Acquisition d'équipement de recherche avancée, d'installations de laboratoire et de logiciels pour soutenir les incubateurs technologiques, les centres de recherche, etc. ;*
- ✓ *Création de centres/réseaux régionaux de développement durable pouvant être reliés par des réseaux de communication efficaces, dotés de scientifiques et d'ingénieurs de haut niveau jouant le rôle de conseillers et de mentors dans des domaines critiques ; et*
- ✓ *Acquisition de technologie (y compris l'achat de droits d'auteur), etc.*

Opportunités d'investissement dans le capital/quasi-capital

Les placements en actions sont réalisés dans des entreprises du secteur privé légalement constituées et créées par des scientifiques et des innovateurs (Start-up), alors que ces entreprises ont besoin de fonds propres pour commercialiser et développer leurs innovations dans les catégories 2 et 3. La société vend des actions de propriété (actions) à la BID en échange des fonds. Le Fonds *Transform* de la BID devient alors un propriétaire partiel de la société. La BID peut choisir de vendre ses actions (sortie) à une date ultérieure. Une deuxième catégorie d'investissement est un investissement de type « quasi-fonds propres ». Il s'agit d'une dette convertible compatible avec la charia. La dette peut être convertie en fonds propres (actions de la société) à la discrétion de la BID. Cela permet à une entreprise moins mature de recevoir des fonds avant d'être prête et capable de distribuer des actions.

Catégorie 2 : Mise à niveau de projets innovants

Cette catégorie est ouverte aux entreprises candidates dont les produits ou services ont été testés avec succès et qui ont besoin de capitaux supplémentaires pour affiner, reproduire et/ou développer le produit/service dans les pays membres, en particulier dans les PMMA.

Les sociétés sont éligibles pour un maximum de **300.000 USD** sous forme de prise de participation de la Banque, sous réserve des critères suivants : (a) caractère innovant, (b) impact potentiel, (c) reproductibilité et évolutivité, (d) situation en matière de brevets, (e) plan d'entreprise et opportunités de marché, et (f) durabilité. Les critères de sélection incluent également (i) la force de l'équipe de gestion ; (ii) l'attractivité de l'entreprise ; et (iii) le potentiel de sortie.

Catégorie 3 : Commercialisation de la technologie

Cette catégorie est conçue pour aider les entreprises qui ont réussi à développer un produit ou un service innovant dans un ou plusieurs pays membres et ont besoin de capitaux supplémentaires pour étendre leur portée commerciale.

Ces candidats/institutions sont éligibles pour une participation de la BID à leur capital allant **jusqu'à 1.000.000 USD**, à condition que leurs projets répondent aux critères suivants : (a) plan d'entreprise et opportunité de marché, (b) innovation, (c) impact potentiel, (d) reproductibilité et évolutivité, (e) situations des brevets, et (f) durabilité. Les critères de sélection incluent également (i) la force de l'équipe de gestion ; (ii) l'attractivité de l'entreprise ; et (iii) le potentiel de sortie.

Les opportunités de placements en actions (catégories 2 et 3) seront d'abord évaluées en fonction des critères détaillés suivants :

- a) **Plan d'entreprise/modèle et opportunité de marché** : Veuillez décrire votre modèle/plan d'entreprise. Le plan doit inclure des informations sur les opportunités de marché, le rapport coût/avantages, le modèle de flux de trésorerie, la marge bénéficiaire, etc. Le cas échéant, nous avons inclus un lien vers un modèle type de flux de trésorerie. Veuillez compléter le formulaire d'étape/livrable et le formulaire de budget approximatif (*pages 10 & 11*). Veuillez poster votre jeu de diapositives relatif au plan d'entreprise si vous en avez un. L'Internet propose diverses ressources gratuites permettant de rédiger un plan d'entreprise : (Par exemple, <https://www.forbes.com/sites/davelavinsky/2014/01/30/how-to-write-a-business-plan/#5e7d4ab07d04>)
- b) **Esprit d'innovation** : Veuillez décrire votre projet, en mettant en relief les aspects liés à l'innovation et à la créativité (y compris toute technologie pertinente). Décrivez comment votre projet répond à un défi de développement spécifique dans l'un des pays membres de la BID ou des pays non-membres, en rapport avec l'un des Objectifs de développement durable suivants : Faim « zéro » (sécurité alimentaire), bonne santé et bien-être, éducation de qualité, eau propre et assainissement, énergie propre et d'un coût abordable, industrie, innovation et infrastructures. L'innovation peut être une approche totalement nouvelle ou une amélioration significative d'une approche existante. En quoi est-ce différent des autres approches ? Pourquoi votre approche est-elle meilleure ?
- c) **Impact et portée** : Veuillez spécifier les principaux résultats et réalisations du projet qui démontrent un impact clair sur la communauté ? Quels sont les types et le nombre de bénéficiaires qui ont tiré profit de votre projet ? Quels types de changements sociaux le projet a-t-il engendrés ou devrait leur apporter ? Comment l'impact sera-t-il mesuré ? Combien de personnes comptez-vous impacter directement et indirectement à court, moyen et long termes ?
La proposition doit avoir un impact sur le développement d'un pays membre ou non membre de la BID (avec priorité aux PMMA) en relation avec l'un des Objectifs de développement durable suivants : Faim « zéro » (sécurité alimentaire), Bonne santé et bien-être, Education de qualité, Eau propre et assainissement, Energie propre et d'un coût abordable, Industrie, innovation et infrastructures.
- d) **Réplicabilité et évolutivité** : Les activités du projet peuvent-elles être facilement reproduites, transférées ou adaptées à d'autres environnements/pays, en particulier les pays membres les moins avancés ? De quelle manière ? Le produit ou le service sera-t-il capable d'évoluer et d'atteindre de plus en plus de gens ? Comment cela est-il intégré dans le plan ? Les fonctions et activités principales du projet devraient être adaptables à de nouveaux environnements et facilement répliquées et mises à niveau dans d'autres pays membres ?
- e) **Portefeuille de brevets** : Veuillez décrire tout brevet ou marque commerciale existants. Veuillez décrire votre stratégie de brevet pour l'avenir.
La technologie impliquée dans le projet doit avoir le statut de brevet déposé ou d'une marque déposée, afin de la protéger contre l'utilisation, la mise en vente ou la vente, etc. par des tiers.

- f) **Durabilité** : Comment votre projet assurerait-il la continuation de ses effets/résultats (bénéfices et services) ? Comment l'entreprise va-t-elle se développer et atteindre sa rentabilité ? Comment va-t-elle maintenir un bilan sain ?

Le projet doit inclure des mécanismes garantissant sa continuité et sa croissance propre à long terme, indépendamment du financement initial.

Sur la base des critères ci-dessus, les meilleures opportunités de notation feront ensuite l'objet d'une seconde évaluation selon trois perspectives : (i) la force de son équipe de direction ; (ii) l'attractivité de l'entreprise ; et (iii) le potentiel de sortie. Plus spécifiquement, les placements en actions se feront selon les critères suivants, classés par ordre d'importance.

Rang	Critères
1	Engagement financier et personnel de la Direction
2	Degré de capacité de leadership démontré dans le passé
3	Expérience pertinente pour l'entreprise
4	Caractère innovant du produit
5	Capacité de la Direction à évaluer et à gérer les risques
6	Retour sur investissement attendu sur une période de cinq ans
7	Bonne connaissance par la Direction du marché cible
8	Evolutivité de l'entreprise
9	Stratégie de sortie
10	Harmonisation des intérêts avec les investisseurs

Veillez noter que la participation du Fonds BID-STI aux projets doit être assortie d'un calendrier de sortie bien défini et être convenue avec les responsables du projet. Le Fonds BID-STI doit avoir le droit de nommer, si nécessaire, au Conseil d'administration de l'institution bénéficiaire un membre non exécutif/observateur, avec la possibilité de conseiller la Direction de l'entreprise sur la commercialisation de la technologie, ainsi que le droit de demander des rapports périodiques et mises à jour aux propriétaires de la société/projet.

En plus des critères susmentionnés dans chaque catégorie, toutes les demandes seront également évaluées en fonction de la clarté du budget, des livrables et des étapes phare. Le budget approximatif doit être lié aux activités (personnes, déplacements, immobilisations, matériel et autres coûts directs, prestataires et sous-allocations).

		Année 1	Année 2	Année 3	Total	Détails
Composante de gestion						
	Personnel					
	Voyage					
	Matériaux					
	Matériel					
	Prestataires					
	Autres					
	Total partiel					
Composante technique						
	Personnel					
	Voyage					
	Matériaux					

	Matériel					
	Sous-traitants					
	Autres					
	Total partiel					
Total						

Les jalons approximatifs doivent être répertoriés et liés aux produits livrables.

Livable	Description	Étape majeure	Description	Date de début	Date d'achèvement
Direction					
Livable 1		Jalon 1			
		Jalon 2			
		Jalon 3			
Livable 2		Jalon 1			
		Jalon 2			
		Jalon 3			
Livable 3		Jalon 1			
Technique					
Livable 1		Jalon 1			
		Jalon 2			
		Jalon 3			
Livable 2		Jalon 1			
		Jalon 2			
		Jalon 3			
Livable 3		Jalon 1			

VIII. Demande de financement au titre du Fonds

Les scientifiques, les innovateurs, les ONG, les entreprises privées et les instituts de recherche éligibles qui ont besoin d'un soutien financier dans l'une des quatre catégories doivent s'inscrire auprès du Fonds *Transform STI* en complétant le formulaire de candidature en ligne disponible sur le portail « Impliquer et transformer les communautés » (accessible via le lien : <https://www.isdb-engage.org>).

IX. Processus de Sélection

Sélection préliminaire : Les propositions seront initialement examinées et notées par un ensemble d'experts externes indépendants en ODD, en coordination avec le Département STI. Au cours du processus de sélection, la BID peut contacter les candidats (si nécessaire), et le Département STI peut également demander l'avis des départements et entités concernés du Groupe de la BID. Le processus de sélection aboutira à une liste restreinte de candidats dans chacune des catégories de financement.

Évaluation et sélection des « demi-finalistes » : Les candidatures présélectionnées seront ensuite évaluées et notées par les membres du Conseil consultatif scientifique (CCS) en fonction des critères de qualification décrits dans chaque catégorie de financement. Par la suite, les propositions les mieux notées seront désignées comme « demi-finalistes ».

Diligence préliminaire : Les « demi-finalistes » seront contactés pour fournir des informations supplémentaires et des éclaircissements concernant leurs propositions.

Évaluation finale et sélection des « finalistes » : Le CCS se réunira ensuite en groupe et discutera des propositions des demi-finalistes afin de choisir un sous-ensemble qui sera désigné comme « finalistes ».

Approbation du Conseil des Fiduciaires pour aller de l'avant : Les propositions des finalistes seront transmises au Conseil d'administration pour examen. Le Conseil des Fiduciaires décidera si le Département STI peut procéder à la dernière étape de vérification et de négociation pour chaque proposition individuelle.

Diligence finale et négociation : Les finalistes subventionnés qui reçoivent l'approbation du Conseil d'administration compléteront le processus de diligence, et un accord de subvention sera généré. Si et une fois qu'un accord de subvention a été signé et contresigné, le finaliste sera alors désigné comme « Lauréat *Transform* ». Les Fonds seront ensuite mis à disposition. Les finalistes des placements en actions poursuivront leur processus de diligence raisonnable et de négociation. Si et quand une opération sur actions est signée et conclue, le finaliste du placement en actions sera alors désigné « Lauréat *Transform* ». Les fonds de placement seront ensuite mis à disposition.

X. Décaissement du financement BID

Pour les subventions, les décaissements seront effectués par tranches conformément aux règles et procédures de la BID et à l'accord de subvention signée. Dans certaines circonstances, les subventions peuvent être décaissées en une seule fois si certaines conditions préalables au décaissement sont remplies. Pour les participations au capital et les participations au quasi-capital, les décaissements doivent être effectués conformément aux termes et conditions de la convention signée entre le Fonds de la BID-STI et le porteur du projet.

XI. Gestion postérieure au décaissement et suivi des opérations

a. Subventions

L'équipe du Fonds BID-STI effectuera un suivi et une évaluation permanents afin de s'assurer que les efforts de subvention atteignent les cibles et objectifs convenus et produisent les résultats requis. Les exercices d'évaluation analytique des subventions pourraient intervenir par le biais d'une évaluation indépendante menée par le Fonds BID-STI, et qui porterait principalement sur les opérations achevées ou sur les parties achevées d'une opération en cours.

Il appartiendra au bénéficiaire de la subvention de fournir au Fonds BID-STI un rapport d'activité semestriel sur l'utilisation de la subvention et les étapes franchies à l'aide de l'allocation de subvention du Fonds BID-STI. Le Fonds BID-STI peut demander que le rapport d'activité soit soumis plus tôt, avec une ventilation de l'allocation de subvention à tout moment.

b. Participation au capital

L'équipe du Fonds BID-STI doit examiner les activités de la société tous les trimestres, et procéder à une évaluation annuelle des sociétés. L'équipe du Fonds BID-STI peut exiger des droits de veto spéciaux en cas de modifications internes majeures de la société/entreprise de nature à affecter l'intérêt du Fonds BID-STI dans l'entreprise.

c. Participation au quasi-capital

L'équipe du Fonds BID-STI devrait examiner les activités de la société tous les trimestres. L'équipe du Fonds BID-STI devrait également effectuer un exercice d'évaluation des sociétés un an avant l'échéance du prêt. L'exercice de convertibilité du prêt en fonds propres de la société/entreprise dépendra d'un contrôle préalable complet sur les plans juridique, financier et de la conformité, qui doit être soumis à la Direction du Fonds BID-STI et au Conseil des Fiduciaires du Fonds BID-STI pour examen et décision.